

Droits congés pour évènements familiaux

• Révisé par LL • 14 jours auparavant 14 jours auparavant • 78 vues •

Dernière mise à jour le 01/01/2024

Aucune condition d'ancienneté n'est requise pour bénéficier des congés exceptionnels d'évènements familiaux, ces congés peuvent être accolés à tous type de congés (congés payés, RTT,...).

→ La pose de ces congés se fait dans l'application PayLink par le salarié (ou manager), avec validation du manager, les justificatifs seront à fournir au manager.

L'envoi de ces justificatifs pourra se faire en main propre ou via Teams/mail et il sera à conserver par le manager pendant la durée des CP où le justificatif est effectif + 1 an supplémentaire.

Evènements	Nbre de jours de congés	Modalités de prise	Justificatifs à fournir au manager
Mariage, Pacs du salarié	7 jours calendaires	Prise dans les 15 jours avant ou suivant l'évènement	Copie certificat de mariage avant ou convention de Pacs
Mariage d'un enfant	1 jour ouvré	Prise le jour même ou jour ouvré suivant /précédant l'évènement	Copie de l'acte de mariage de l'enfant
Arrivée d'un enfant en vue de son adoption	3 jours ouvrés	Démarrage le jour de l'adoption ou le 1er jour ouvré suivant l'adoption de l'enfant	Attestation de l'organisme remettant l'enfant mentionnant la date d'arrivée de l'enfant
Pour chaque naissance pour le père et le cas échéant, le conjoint ou le concubin de la mère ou la personne liée à elle par un PACS	3 jours ouvrés	Démarrage le jour de la naissance ou le 1 ^{er} jour ouvré suivant la naissance de l'enfant. NB : conformément aux dispositions légales en vigueur, il doit être suivi d'au moins 4 jours calendaires de congés paternité ou d'accueil de l'enfant pour pouvoir bénéficier dudit congé	Prévenir en amont + copie livret de famille ou acte de naissance et le cas échéant document justifiant le lien avec la mère de l'enfant (extrait de mariage, Pacs, certificat vie commune etc...)
Annonce de la survenue du handicap d'un enfant, d'une pathologie chronique nécessitant un apprentissage thérapeutique ou d'un cancer chez un enfant	5 jours ouvrés	Dans les 15 jours suivant l'annonce du handicap en une ou deux fractions	Document justifiant de la situation
Décès du beau-frère, belle-sœur, gendre, belle-fille	2 jours ouvrés	Prise au moment du décès et/ou des obsèques et en tout état de cause au plus tard dans la semaine suivant les obsèques	Copie du certificat de décès et attestation sur l'honneur du lien de parenté
Décès d'une tante, d'un oncle, d'un cousin, neveu, nièce	Jour des obsèques	Prise le jour des obsèques	Copie du certificat de décès
Décès d'un enfant âgé de 25 ans et plus sans enfant lui-même	12 jours ouvrés	Prise au moment du décès et/ou des obsèques et en tout état de cause au plus tard dans la semaine suivant les obsèques	Copie du certificat de décès
Décès du beau-père ou de la belle-mère	2 jours ouvrés		Copie du certificat de décès
Décès d'un frère ou d'une sœur	3 jours ouvrés		Copie du certificat de décès
Décès du conjoint, du partenaire PACS ou du concubin, du père, de la mère	5 jours ouvrés		Copie du certificat de décès
Décès d'un grand-parent ou d'un petit enfant	3 jours ouvrés		Copie du certificat de décès
Deuil d'un enfant âgé de moins de 25 ans ou décès d'une personne de moins de 25 ans à la charge effective et permanente du salarié	8 jours ouvrés	Un an à compter du décès de l'enfant. Congés fractionnables en deux périodes d'au moins une journée	Copie du certificat de décès Demande écrite de congés 24h avant le début auprès de la CPAM
Décès d'un enfant âgé de moins de 25 ans ou décès d'un enfant lui-même parent quel que soit son âge ou décès d'une personne de moins de 25 ans à la charge effective et permanente du salarié	14 jours ouvrés	Prise au moment du décès et/ou des obsèques et en tout état de cause au plus tard dans la semaine suivant les obsèques en une ou deux fractions.	Copie du certificat de décès

Source juridique : accord relatif à l'élargissement et au renforcement du socle conventionnel Groupe de Schneider Electric en France